



**Québec**

Bureau 2.36  
525, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5S9  
Téléphone: 418 528-7741  
Télécopieur: 418 529-3102

**Montréal**

Bureau 18.200  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1W7  
Téléphone: 514 873-4196  
Télécopieur: 514 844-6170

## RECOMMANDÉ

Montréal, le 5 février 2020

Monsieur  
Logi K  
2535, boulevard des Mille-Îles, bureau A  
Laval (Québec) H7J 1E6

**Objet : Enquête à l'endroit de *Démocratik/Logi K (9287-7372 Québec inc.)*  
N/Réf. : 1019201-S**

---

La présente fait suite à l'enquête de la Commission d'accès à l'information (la Commission) à l'endroit de *Démocratik/Logi K (9287-7372 Québec inc.)* (l'entreprise) à la suite d'un incident de sécurité relativement à des renseignements personnels concernant des donateurs à un parti politique municipal.

À la lumière des faits recueillis dans le cadre de son enquête, la Commission ne peut pas conclure que l'entreprise est responsable de l'incident de sécurité et que les renseignements personnels divulgués ont été extraits de son système informatique. Dans les circonstances, la Commission ne donnera pas suite à cette enquête.

### **Les faits**

En avril 2018<sup>1</sup>, *Le Journal de Montréal* (Le Journal) publiait des articles concernant le piratage de renseignements personnels relatifs à des donateurs à un parti politique municipal de Montréal, soit l'*Équipe Denis Coderre*. Le Journal rapporte avoir reçu la liste d'une source anonyme qui serait un pirate informatique. La liste obtenue par Le Journal contient les renseignements personnels de 869 donateurs. Il s'agit des nom, sexe, date de naissance, adresse de résidence, nom de l'employeur, numéro de téléphone, numéro de carte de crédit, nom du titulaire, date d'expiration, code CVV et adresse courriel.

---

<sup>1</sup> *Les infos personnelles de centaines de donateurs volées*, Le Journal de Montréal, le 3 avril 2018; *Le concepteur du site web est blâmé*, Le Journal de Montréal, le 4 avril 2018; *Seul le parti de Coderre aurait été piraté*, Journal de Montréal, 5 avril 2018.

Dans un des articles, Le Journal implique l'entreprise, laquelle agissait pour le compte d'*Équipe Denis Coderre*, qui utilisait son logiciel « *Démocratik* » dans le cadre de ses activités politiques. Il s'agit d'un outil informatique développé par l'entreprise qui, à partir de diverses sources, recueille des renseignements de personnes pour créer des « fiches contact ».

Le 3 avril 2018, deux journalistes du Journal se sont présentés au bureau de la Commission et ont remis la liste des donateurs en format papier et sur une clé USB<sup>2</sup> qu'ils ont reçue d'une source anonyme.

### Constats

En mai 2018, la Commission est informée que le parti politique ne fera pas de déclaration d'incident à la Commission, n'étant pas assujéti à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*<sup>3</sup>.

La Commission n'a reçu aucune déclaration écrite de façon volontaire du parti politique et de l'entreprise. Cette dernière étant assujéti à la Loi sur le privé, la Commission a ouvert en septembre 2018, un dossier d'enquête de sa propre initiative concernant cet incident de confidentialité.

La Commission a obtenu la version de l'entreprise selon laquelle la liste obtenue par Le Journal ne correspond pas au contenu et à la forme des renseignements qui peuvent être recueillis par le logiciel *Démocratik*. Elle a également obtenu une déclaration assermentée du dirigeant de l'entreprise.

L'entreprise a démontré à partir d'éléments concrets et crédibles que les renseignements contenus sur la liste piratée remise à la Commission par Le Journal ne provenaient pas de ses systèmes. Par exemple, l'entreprise ne conserve pas ou ne détient pas plusieurs renseignements qui se trouvent sur le document tel que le numéro complet des cartes de crédit, les nom et prénom du détenteur, la date d'expiration et le numéro CVV. De plus, certains champs apparaissant sur la liste ne font pas partie du logiciel *Démocratik*. D'autres indices laissent également croire que la liste piratée a été fabriquée à partir de différents documents, notamment le fait que certains champs soient en anglais et d'autres en français, dont certains ne font pas partie du logiciel *Démocratik*.

---

<sup>2</sup> Les journalistes ont signé une déclaration confirmant que le Journal ne possédait aucun duplicata de ces renseignements, et ce sous aucun format.

<sup>3</sup> RLRQ, c. P-39.1, la Loi sur le privé. Les partis politiques ne sont pas des entreprises au sens de la Loi sur le privé.

Par ailleurs, la Commission n'a pu obtenir d'autres éléments factuels afin d'approfondir son enquête. D'une part, la liste a été fournie par une source anonyme et, d'autre part, la Loi sur le privé ne s'applique pas aux renseignements personnels détenus par les partis politiques.

### **Conclusions**

Par conséquent, à la lumière des faits recueillis au cours de l'enquête, la Commission conclut que l'entreprise n'est pas à l'origine de la fuite de la liste des donateurs concernant le parti politique municipal de Montréal *Équipe Denis Coderre* et ferme le présent dossier.

*«Original signé»*

M<sup>e</sup> Lina Desbiens

Membre de la Commission, section surveillance